

RCS : FREJUS Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 01567 Numéro SIREN : 907 729 065 Nom ou dénomination : 3M CENTER

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2023 sous le numéro de dépôt 7927

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS

DÉPÔT DU

28 NOV. 2023

N°

2023 17917



SAS 3M CENTER

Les Hauts du Golf Bât E

322 avenue du lac

83700 SAINT RAPHAEL

COMPTES ANNUELS 2022

Certifié conforme à l'original
WAUTHIER Virginie, Présidente

Wauthier

Désignation de l'entreprise 3M CENTER

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 322 Avenue du Lac

83700 ST RAPHAEL

Numéro SIRET 9 0 7 7 2 9 0 6 5 0 0 0 2 5

Durée de l'exercice en nombre de mois 1 2

Durée de l'exercice précédent 0

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2		Exercice N-1 clos le 0 0 0 0 0			
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012					
	Fonds commercial *								
	Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *	028		030					
	Immobilisations financières * (1)	040		042					
Total I (5)		044		048					
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
	Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
	Créances (2)	068		070					
		Clients et comptes rattachés*							
	Autres * (3)	072	174	074		174			
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	2 334	086		2 334			
	Charges constatées d'avance *	092		094					
	Total II	096	2 508	098		2 508			
Total général (I+II)		110	2 508	112		2 508			
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120				1 000			
	Ecart de réévaluation	124							
	Réserve légale	126							
	Réserves réglementées*	130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132					
	Report à nouveau	134							
	Résultat de l'exercice	136				(1 496)			
	Subventions d'investissement	137							
	Provisions réglementées	140							
	Total I	142				(496)			
Provisions pour risques et charges		Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				309			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	2 160	172		2 695			
	Produits constatés d'avance	174							
Total III		176				3 004			
Total général (I + II + III)		180				2 508			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise 3M CENTER

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 2
Exercice N-1 clos le 10 0 0 0 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }	215	214		
		217	218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	24	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	24	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	1 520	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244		
	Rémunérations du personnel *		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		
	Dotations aux amortissements *		254		
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	262		
		260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	1 520	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(1 496)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294		
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347	300		
		348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	(1 496)	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314 1 496
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	330		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986			
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Divers (44. quaterdecies)	345			
ZFA NG (44. quaterdecies)		344			
Investissements outre-mer					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					
Zones de développement prioritaire (44. septedecies)			993		
Zones de revitalisation rurales (44. quaterdecies)			138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			991		
Créance due au report en arrière du déficit			346		
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)			992		
Zone de développement prioritaire (44. septedecies)					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352		354 1 496
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370		372 1 496

Désignation de l'entreprise : 3M CENTER

Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : 3M CENTER

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

			Déficits imputés	983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982		Déficits reportables 984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits de l'exercice 860 1 496
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860) 870 1 496

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	173
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

REÇU LE

30 OCT. 2023

GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE de FREJUS 3700 SAINT RAPHAEL

SAS 3M CENTER

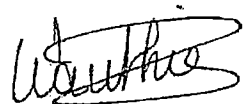
SAS au capital de 1 000 €

RCS FREJUS B 907 729 065

322 avenue du Lac

Les Hauts du Golf Bât E

WAUTHIER Virginie,
Présidente



PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS de l'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30/06/2023

La soussignée Mme Virginie WAUTHIER - Présidente et associée unique de la société 3M CENTER -

1 - A préalablement exposé ci qui suit :

En sa qualité de Présidente de la société, Mme Virginie WAUTHIER, associée unique, a établi et arrêté les compte annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2022** et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

2 - A pris les décisions ci-après relatives à :

- L'approbation des comptes
- L'affectation du résultat
- Les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce

Première décision :

L'associée unique, sur la base du rapport de gestion qu'elle a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. L'exercice clôturé le décembre 2022, a enregistré une perte de 1 496 €. La perte de la moitié du capital étant constatée, la société a l'obligation légale de convoquer une assemblée générale extraordinaire dans les 4 mois de l'AGO ayant constaté cette perte, afin de décider de la poursuite ou de la cessation d'activité.

Deuxième décision :

L'associée unique décide d'affecter la perte de 1 496 € de la manière suivante :

- En report à nouveau : 1 496 €

Troisième décision :

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.